



Succession de ma maman avec vente maison

Par **savamarchlo vanessa**, le **22/02/2017** à **15:23**

Bonjour, mon histoire est un peu compliquer mais je vais tenté de vous l'expliquer : ma maman et mon beau père sont propriétaire d'une maison. Ma maman étant malade mon beau père la placée en maison de soin. Leur maison étant trop grande mon beau père a décidé de la vendre au prix de 405000€ et il la mise en vente. Il à eu l'opportunité d'en acheté une moins chère au prix de 200000€ avant la vente de la résidence principale, mais n'a pas voulu prendre de crédit pour cet achat, sa sœur lui à donc prêter 200000€ pour qu'il puisse acheté cette maison et une fois que leurs résidence principale vendu il pourra lui rembourser. jusque ici pas de problème, il à donc acheté cette maison mais avant d'avoir vendu la résidence principale ma maman est décédée, le notaire ma contacté pour le règlement de la succession et pour que je donne procuration à la vente de la résidence principale puisque une agence a vendu la maison.

comment est répartis la vente de la maison sachant que j'ai un frère qu'il ont eux en commun. ils ont fait une donation entre époux au dernier des vivants. il n'y aura pas d'usufruit sachant que la signature de l'acte authentique va arriver d'ici 1 mois sur la résidence principale.

ils étaient mariées sous le régime de la communauté.

le fait que sa sœur lui est prêter les 200000€ est ce qu'ils ont le droit de rembourser cette somme sur toute la succession et sur la vente des 405000€.

Si une personne peut me répondre.

Merci par avance.

Par **youris**, le **22/02/2017** à **18:11**

bonjour,

le prix de vente sera réparti selon la part de propriété que chacun avait dans cette maison.

le fait que la soeur de votre beau-père lui ait prêté de l'argent pour acheter cette maison à 200000 € n'a aucun lien avec la vente de la maison de 405000 €.

avec l'argent de sa part dans la vente de la maison de 405000 €, votre beau-père remboursera ou pas, sa soeur mais cela ne vous concerne pas.

salutations

mais un notaire nécessaire en présence d ebiens immobiliers